

APPEL À LA VIGILANCE

Influenza Aviaire A H5N1 (souche eurasiennne) au Canada

17 mai 2022

Vol.1, no 01

À l'attention des médecins de la région de Lanaudière

CONTEXTE

Depuis 2020, des cas d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) ont été observés chez des oiseaux sauvages et d'élevage en Europe. Cette infection a causé la maladie et le décès de nombreux oiseaux au cours des deux dernières années.

Elle est identifiée au Canada depuis le 20 décembre 2021. Elle circule actuellement dans toutes les voies migratoires traversant le Canada incluant au Québec où des oiseaux sauvages et d'élevage ont été rapportés positifs depuis avril dernier.

Cette lignée d'influenza A H5N1 eurasiennne est toutefois différente de la souche asiatique du virus H5N1 qui a circulé antérieurement dans le monde et qui a causé une létalité de 52 % chez les personnes infectées. Malgré de nombreuses expositions documentées au cours des deux dernières années, seuls deux cas humains du virus Influenza A H5N1 de souche eurasiennne ont été détectés à ce jour, soit un en Angleterre et un aux États-Unis. Le premier était asymptomatique et le second n'a eu que de la fatigue comme symptôme.

EST-CE QUE LA PRÉSENCE D'INFLUENZA AVIAIRE CHEZ LES OISEAUX SAUVAGES ET D'ÉLEVAGE DOIT INFLUENCER VOTRE PRATIQUE?

Dans le contexte actuel, le clinicien pourra être interpellé dans les situations suivantes :

- Une personne ayant eu des **symptômes cliniques compatibles**¹ avec l'influenza A H5N1 **ET** ayant eu une **exposition significative**² avec des **oiseaux d'élevage hautement suspectés**³ ou **confirmés positifs** pour l'influenza aviaire H5N1 au cours des 10 jours précédant l'apparition des symptômes

Ou

- Personne **hospitalisée** ayant des symptômes cliniques compatibles¹ avec l'influenza A H5N1 **ET** ayant eu une exposition significative² avec des **oiseaux sauvages ou d'élevages** pour lesquels le statut pour l'influenza aviaire H5N1 est inconnu au cours des 10 jours précédant l'apparition des symptômes.

Ou

- Un clinicien pourrait se référer au [document Recommandations MRSI](#) pour les patients présentant des symptômes plus sévères associés aux maladies respiratoires sévères infectieuses d'origine indéterminée- **MRSI** en prenant en compte l'exposition avec des oiseaux sauvages ou domestiques.

¹ Apparition soudaine de fièvre ET toux ou difficultés respiratoires (nouvelle ou aggravée) de cause inconnue.

² Contact direct avec un groupe d'oiseaux, leurs fientes ou avec les environnements touchés.

³ Résultat préliminaire positif H5, détecté par le MAPAQ et en attente de confirmation par l'ACIA.

APPEL À LA VIGILANCE

Influenza Aviaire A H5N1 (souche eurasienne) au Canada

17 mai 2022

INTERVENTIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

Étant donné le faible niveau de transmissibilité à l'humain noté au cours des deux dernières années, les interventions de santé publique cibleront les personnes ayant une exposition à risque élevée. Dans ce contexte :

- Des interventions seront réalisées auprès des propriétaires des fermes d'élevage d'oiseaux afin que les **personnes qui vivent ou travaillent sur une propriété ou une ferme dont les oiseaux d'élevage ont été déclarés atteints de l'IAHP** par le MAPAQ soient informées :
 - De surveiller leurs symptômes pour les 10 jours suivant leur dernière exposition aux oiseaux.
 - Que la prophylaxie antivirale postexposition préventive n'est pas recommandée ni la vaccination antigrippale.
 - Que s'ils développent des symptômes de l'influenza aviaire au cours de cette période, elles doivent être testées pour la COVID-19 et l'influenza. La DSPublique leur indiquera un corridor de service pour le faire.
 - Que si leur état nécessite une consultation médicale immédiate, ils doivent se rendre à l'urgence et apporter la lettre d'information que la DSPublique leur a fait parvenir le cas échéant.
- Aucune intervention n'est réalisée par les DSPublique auprès de personnes ayant été en contact avec des d'oiseaux sauvages infectés, car le risque général est considéré faible (ex. : contact unique, souvent à l'extérieur).

RECOMMANDATIONS AUX CLINICIENS

En présence d'un cas suspect, il faudra

1. Instaurer les mesures de prévention et contrôle des infections (PCI) selon la présentation clinique :
 - Infection peu sévère
 - précautions additionnelles gouttelettes contact avec protection oculaire (idem COVID-19)
 - Si hospitalisation requise
 - idéalement en chambre individuelle
 - Si infection sévère ou intervention médicale générant des aérosols (IMGA)
 - Précautions additionnelles aériennes-contact avec protection oculaire.
2. Aviser rapidement la Direction de santé publique régionale, même hors des heures ouvrables. Pour la majorité des cas suspects, la DSPublique sera déjà au courant puisqu'il y aura un suivi de fait auprès de tous les travailleurs de fermes d'élevage ayant eu des résultats positifs chez leurs oiseaux.

APPEL À LA VIGILANCE

Influenza Aviaire A H5N1 (souche eurasienne) au Canada

17 mai 2022

3. Obtenir les spécimens respiratoires requis pour les analyses.
 - Suivre le [Guide des services du LSPQ](#) pour l'obtention des spécimens requis selon l'agent infectieux suspecté et interpeler les responsables du LSPQ avant l'envoi des échantillons (voir avec le microbiologiste-infectiologue).
 - Utiliser les précautions additionnelles gouttelettes contact avec protection oculaire pour l'obtention des spécimens nasopharyngés (prélèvement qui n'est pas reconnu comme une IMGA).
4. Un traitement antiviral est recommandé pour les cas confirmés d'influenza aviaire. Pour les présentations cliniques sévères, il convient d'évaluer l'indication de débiter le traitement avant l'obtention du résultat de laboratoire. Consulter un microbiologiste-infectiologue au besoin. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le document suivant :
 - https://www.ammi.ca/Content/Guidelines/revised_h7n9_antiviral_guidance_july_16_2013_final.pdf
 - [CDC, Interim Guidance on the Use of Antiviral Medications for Treatment of Human Infections with Novel Influenza A Viruses Associated with Severe Human Disease](#)

POUR JOINDRE LA DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE

Téléphone : 450 759-6660, poste 4513

Courriel : maladies.infectieuses.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

Télécopieur : 450 759-3742

Médecin de garde hors des heures d'ouvrable : 450 759-8222, faites le 0

APPEL À LA VIGILANCE

Influenza Aviaire A H5N1 (souche eurasiennne) au Canada

17 mai 2022

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies
infectieuses

Rédaction

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies
infectieuses

Avec la collaboration de :

D^{re} Lynda Thibault. Directrice de santé publique
D^{re} Mariane Pâquet. Médecin spécialiste en santé publique,
service de protection des maladies infectieuses

Mise en page

Lucie Bradner, agente administrative, services de protection
des maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de
Lanaudière, 2022

Dépôt légal

Premier trimestre 2022

ISSN 1718-9497 (PDF)

1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section
Documentation, dans la rubrique Santé publique sous
l'onglet Bulletins du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à
des fins non commerciales est autorisée